



MUNICIPALITÉ
DE LAC-BEAUPORT

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

AVIS DE PROMULGATION

À tous les contribuables de la municipalité de Lac-Beauport;

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité;

Que ce conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, a adopté le **Règlement 681-01** intitulé : « **Règlement modifiant le Règlement numéro 681 concernant l'imposition des taxes, cotisations, licences et autres redevances ou tarifs municipaux pour l'année financière 2018** ».

Toute personne intéressée à consulter ce règlement est invitée à se présenter au secrétariat de la Municipalité durant les heures de bureau.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, ce 6^e jour du mois de juin 2018.

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier